

LE SERVICE DE LA FOI ET LA PROMOTION DE LA JUSTICE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR JÉSUISTE AUX ETATS-UNIS

Peter-Hans Kolvenbach, S.J.

Introduction

Cette conférence sur l'engagement pour la justice dans l'enseignement supérieur jésuite américain intervient à un moment important de l'histoire déjà riche des vingt-huit universités représentées ici ce soir. Nous nous joignons également à l'Université de Santa Clara qui célèbre le 150^e anniversaire de sa fondation.

Tout aussi significatif que ce moment dans notre histoire est ce lieu même. La vallée de Santa Clara, ainsi nommée après une mission au cœur de ce campus, est mondialement connue sous le nom de Silicon Valley, siège de la puce électronique. À coup sûr, lorsque le Père Nobili, fondateur de cette université, a vu l'église et les bâtiments en ruine de l'ancienne mission franciscaine, il n'aurait jamais pu imaginer que cette vallée deviendrait le centre d'une telle révolution technologique mondiale. Associer mission et puce électronique est caractéristique de toutes les écoles jésuites, fondées à l'origine pour répondre aux besoins éducatifs et religieux des pauvres populations d'immigrées, elles sont devenues des institutions hautement sophistiquées au milieu de richesses, de pouvoir et de cultures mondiales. Le tournant du millénaire les révèle dans toute leur diversité : elles sont plus vastes, mieux équipées, plus complexes et professionnelles que jamais, mais aussi davantage soucieuses de leur identité catholique et jésuite. Dans l'histoire de l'enseignement supérieur jésuite américain, il y a matière à rendre grâce d'abord au Seigneur et à l'Église, et bien entendu à tous les professeurs, étudiants, administrateurs et bienfaiteurs qui ont fait de cet enseignement ce qu'il est aujourd'hui. Cette conférence vous rassemble, vous qui venez de tous les coins des États-Unis avec des invités des universités jésuites étrangères, non pas pour vous congratuler mutuellement mais pour un objectif stratégique.

Au nom des institutions pluralistes, professionnelles et complexes que vous représentez, vous êtes là pour répondre à une question aussi difficile que centrale : comment les universités jésuites aux États-Unis peuvent-elles exprimer la priorité que leur inspire la foi pour la justice, dans ce qu'elles sont comme institutions chrétiennes d'enseignement supérieur, dans ce que font leurs professeurs et dans ce que deviennent leurs étudiants ?

A titre de contribution à votre réponse, je voudrais (I.) réfléchir avec vous sur ce qu'a signifié foi et justice pour les jésuites depuis 1975, (II.) considérer ensuite certaines circonstances concrètes actuelles, (III.) suggérer ce que la justice enracinée dans la foi pourrait signifier dans l'enseignement supérieur jésuite américain et (IV.) conclure avec un programme pour la première décennie 2000.

I. L'engagement jésuite pour la foi et la justice, nouveau en 1975

Je commence par rappeler un autre anniversaire que cette conférence célèbre. Il y a vingt-cinq ans, dix ans après la clôture du Concile Vatican II, les délégués jésuites, venant du monde entier, se sont réunis pour la 32^e Congrégation Générale afin d'examiner comment la Compagnie de Jésus répondait alors aux transformations profondes de toute la vie de l'Église, suscitées et déclenchées par Vatican II.

Après avoir beaucoup prié et délibéré, la Congrégation a pris progressivement conscience que toute la Compagnie de Jésus, dans l'ensemble de ses œuvres, était invitée par l'Esprit de Dieu à se lancer dans une nouvelle direction. L'objectif primordial de la Compagnie de Jésus, à savoir « le service de la foi », doit aussi inclure « la promotion de la justice ». Cette nouvelle direction n'était pas réservée à ceux qui travaillaient déjà avec les pauvres et les marginalisés dans ce qu'on appelait « l'apostolat social », mais plutôt elle constituerait un engagement qui allait devenir « un souci de toute notre vie et constituer une dimension de toutes nos tâches apostoliques »¹. Cette union de la foi et de la justice était si centrale à la mission de toute la Compagnie qu'elle allait devenir « l'élément intégrateur » de toutes les œuvres de la Compagnie², et à la lumière de cette union de la foi et de la justice on accorderait alors « une attention particulière » à évaluer chacune des œuvres, y compris les institutions académiques³.

J'ai moi-même participé à la CG 32 en tant que représentant de la Province du Proche Orient, où pendant des siècles, l'activité apostolique des jésuites s'est concentrée sur l'enseignement dans une célèbre université, et dans certaines écoles secondaires remarquables. Bien sûr, certains jésuites travaillaient dans des villages très pauvres, des camps de réfugiés, ou des prisons, et certains se battaient pour les droits des travailleurs, des immigrants, et des étrangers. Or, ceci n'était pas considéré comme une mission jésuite habituelle, authentique. A Beyrouth, nous savions bien que notre école de médecine, encadrée par de très saints jésuites, produisait, au moins à l'époque, certains des citoyens les plus corrompus de la ville. Mais cela semblait normal. L'état d'esprit social du Proche Orient explosif ne favorisait pas le combat contre les structures d'injustice et de péché. La libération de la Palestine était la question sociale la plus importante. Les églises chrétiennes s'étaient engagées elles-mêmes dans de nombreuses œuvres caritatives, mais l'engagement à promouvoir la justice les aurait assimilées aux mouvements gauchistes et aux agitations politiques.

La situation que je décris dans le Proche Orient n'était pas exceptionnelle dans la Compagnie à travers le monde, à cette époque là. Je n'étais pas le seul délégué à ignorer les questions touchant à la justice et à l'injustice. Le Synode des Evêques de 1971 avait déclaré de manière prophétique que « l'action en faveur de la justice et la participation dans la transformation du monde nous apparaissent clairement comme une dimension constitutive de l'annonce de l'évangile, ou autrement dit, de la mission de l'Église pour le salut de l'humanité et sa libération de toute situation d'oppression »⁴, mais peu d'entre nous savaient ce que cela voulait dire dans nos situations concrètes.

Plus tôt, en 1966, le Père Arrupe avait souligné devant les Provinciaux de l'Amérique Latine combien la situation socio-économique, à travers le continent, contredisait l'Évangile, et « de cette situation naît l'obligation morale de la Compagnie de repenser toutes ses missions et toute forme d'apostolat pour voir s'ils répondent vraiment aux priorités urgentes que la justice et l'équité sociale réclament »⁵. Nous étions nombreux à ne pas comprendre l'importance et la pertinence de son message pour nos situations. Mais notez bien que le Père Arrupe n'a pas demandé la suppression de l'apostolat de l'éducation au profit de l'activité sociale. Bien au contraire il a affirmé que « même un apostolat tel que l'enseignement tant désiré par la Compagnie et dont l'importance est claire pour le monde entier doit être aujourd'hui objet de réflexion sous toutes ses formes concrètes, à la lumière des exigences du problème social »⁶.

Peut-être que l'incompréhension et l'hésitation de certains d'entre nous était une des raisons pour lesquelles la CG 32 a fini par prendre une position radicale. Avec une passion à la fois pleine d'inspiration et déconcertante, la CG a inventé la formule « service de la foi et promotion de la justice », et l'a utilisée à bon escient pour inciter chaque œuvre de la Compagnie et chaque jésuite individuel à se positionner, en ne laissant que peu de latitude aux timorés. Nombreux furent ceux qui, à l'intérieur et

à l'extérieur de la Compagnie, furent outrés par « la promotion de la justice ». Comme le Père Arrupe l'avait pressenti à juste titre, ses jésuites entraient collectivement sur un chemin de croix, plus sévère, qui engendrait sans doute des malentendus et même des oppositions de la part des autorités civiles et ecclésiastiques, de nombreux amis et de certains d'entre nous. Aujourd'hui, vingt-cinq ans plus tard, cette option fait partie intégrante de notre identité jésuite, de la conscience de notre mission, et de notre image publique tant dans l'Église que dans la société⁷.

L'expression résumée « le service de la foi et la promotion de la justice » présente toutes les caractéristiques d'un slogan ambitieux utilisant un minimum de mots pour inspirer un maximum de vision dynamique, au risque cependant d'être ambigu. Examinons en premier lieu le service de la foi, puis la promotion de la justice.

A. Le service de la foi

Depuis nos origines en 1540, la Compagnie a été officiellement et solennellement chargée de « la défense et de la propagation de la foi ». En 1975 la Congrégation a réaffirmé que, pour nous jésuites, la défense et la propagation de la foi est une question de vie ou de mort, même si les mots employés peuvent changer. Fidèle au Concile Vatican II, la Congrégation souhaitait que notre prédication et notre enseignement ne visent pas à faire du prosélytisme ou à imposer notre religion aux autres, mais plutôt à proposer Jésus et son annonce du Royaume de Dieu, dans un esprit d'amour envers tous.

Au moment même où le Vatican abandonnait la formule « *propaganda fide* », la CG 32 passait de la « propagation » au « service » de la foi. Dans le décret 4 la Congrégation utilisa l'expression « proclamation de la foi » que je préfère⁸.

Toutefois, dans le contexte séculaire de la spiritualité jésuite, le « service de la foi » ne peut signifier rien d'autre que proposer à notre monde⁹ le cadeau contre-culturel du Christ. Mais pourquoi le « service de la foi » ? La Congrégation répond elle-même à cette question en utilisant l'expression grecque « *diakonia fidei* »¹⁰. Elle se réfère au Christ comme Serviteur souffrant, réalisant sa « *diakonia* » dans le service total de Son Père, en livrant sa vie pour le salut de tous. Dès lors, « un jésuite ne se contente donc pas de n'importe quelle réponse aux besoins des hommes et des femmes d'aujourd'hui. L'initiative doit venir du Seigneur que est à l'œuvre ici et maintenant dans les événements et les hommes. Dieu nous invite à nous joindre à lui dans ses travaux, comme il l'entend et selon ses voies »¹¹.

Je ne pense pas que nous autres délégués à la 32^e Congrégation étions conscients des dimensions théologiques et éthiques de la mission de service du Christ. Une plus grande attention à la « *diakonia fidei* » aurait pu nous éviter les incompréhensions nées de l'expression « promotion de la justice ».

B. La promotion de la justice

Cette expression est difficile à traduire dans de nombreuses langues. Nous autres délégués étions familiers des promotions commerciales dans un grand magasin, également de la promotion à un plus haut rang ou poste dont bénéficient amis ou ennemis ; nous n'étions pas familiarisés avec la promotion de la justice. Pour être juste, rappelons qu'une congrégation générale n'est pas une académie scientifique compétente pour distinguer et définir, clarifier et classer. Face à des besoins apostoliques radicalement nouveaux, elle a choisi d'inspirer, d'enseigner, et même de prophétiser. Dans son désir d'être plus incisive dans la promotion de la justice, la Congrégation a évité des mots traditionnels

comme charité, miséricorde ou amour, qui n'étaient pas à la mode en 1975 ; philanthropie et même développement n'allaient pas non plus. La Congrégation a plutôt utilisé le mot « promotion » avec sa connotation de stratégie bien planifiée pour rendre le monde juste.

Saint Ignace ayant voulu que l'amour ne s'exprime pas seulement par des mots mais aussi par des actes, la Congrégation a engagé la Compagnie sur cette voie de la promotion de la justice, comme une réponse concrète, radicale mais proportionnée à un monde souffrant injustement. Encourager la vertu de justice chez chacun ne suffisait pas. Seule une justice fondamentale peut provoquer les changements structurels et de comportements nécessaires à l'éradication des injustices oppressives et pécheresses, qui sont un scandale vis à vis de l'homme et de Dieu.

Cette sorte de justice demande un engagement envers les pauvres, tourné vers l'action, avec des choix personnels courageux. Pour certaines oreilles, l'expression relativement modérée de « promotion de la justice » évoquait un langage révolutionnaire, subversif, voire violent. C'est ainsi que le Ministère américain des Affaires Etrangères a récemment accusé certains jésuites colombiens d'être les fondateurs d'une organisation de guérilla inspirée par le marxisme. Les vives réactions qui ont suivi ont obligé le gouvernement américain à présenter ses excuses pour cette erreur, ce qui montre que le message était passé.

De même que dans la « *diakonia fidei* » le terme foi n'est pas précisé, de même dans l'expression « promotion de la justice » le terme justice reste également ambigu. La CG 32 n'aurait pas voté le décret 4, si, d'une part, la justice socio-économique en avait été exclue, ou si, d'autre part, la justice de l'Évangile n'y avait pas été incluse. Une prise de position en faveur de la justice sociale qui était presque idéologique et, simultanément, une option forte pour « cette justice de l'Évangile, laquelle est en quelque sorte le sacrement de l'amour et de la miséricorde de Dieu »¹² étaient toutes les deux indispensables. En refusant de clarifier la relation entre les deux, la CG 32 maintenait sa radicalité, en juxtaposant « *diakonia fidei* » et « promotion de la justice ».

Dans d'autres décrets de la même Congrégation, lorsque les deux dimensions de la mission unique de la Compagnie étaient mentionnées ensemble, certains délégués ont cherché à réaliser une expression plus intégrée en proposant des amendements tels que le service de la foi à travers ou par la promotion de la justice. De telles expressions pouvaient mieux rendre ce que le Synode de 1971 avait identifié de « l'action en faveur de la justice et la participation à la transformation du monde, en tant que dimension constitutive de l'annonce de l'évangile »¹³. Mais on peut comprendre la crainte de la Congrégation par rapport à une approche trop soignée ou intégrée qui affaiblirait l'appel prophétique et atténuerait le changement radical dans notre mission.

Rétrospectivement, cette simple juxtaposition a conduit parfois à une « lecture tronquée, partielle et mal équilibrée » du Décret 4¹⁴, mettant l'accent unilatéralement « sur un aspect de cette mission au détriment d'un autre »¹⁵, faisant de la foi et de la justice des pistes alternatives, même rivales de cette mission. « Le dogmatisme ou l'idéologie nous ont parfois amenés à nous traiter les uns les autres en adversaires plus qu'en compagnons ». « Nous avons, dans certains cas, séparé la promotion de la justice de sa source, la foi »¹⁶.

Pour les uns, la dimension de la foi était trop souvent présumée et considérée comme implicite, comme si notre identité comme jésuites suffisait. Certains se sont rués vers la promotion de la justice sans beaucoup d'analyse et de réflexion, et en ne se référant qu'occasionnellement à la justice de l'Évangile. Ils semblaient reléguer le service de la foi à un passé disparu.

D'autres se raccrochaient à un certain style de foi et d'Église. Ils donnaient l'impression que la grâce de Dieu ne concernait que la vie à venir, et que la réconciliation divine n'entraînait aucune obligation à remettre les choses en ordre ici même sur cette terre.

Dans cette évaluation assez franche, je n'ai pas tellement utilisé mes propres mots mais plutôt ceux des Congrégations successives, de manière à partager avec vous le remords qu'éprouve toute la Compagnie pour toutes distorsions et excès survenus, et pour montrer comment, tout au long des vingt cinq dernières années, le Seigneur nous a patiemment enseignés à servir la foi qui fait la justice, d'une manière plus intégrale.

C. Le ministère de l'éducation

Au cœur des déclarations radicales et des interprétations unilatérales qu'a suscité le décret 4, nombreux étaient ceux qui émettaient des doutes sur le maintien de grandes institutions éducatives. Ils laissaient entendre, quand ils n'insistaient pas clairement, que le travail social direct auprès des pauvres et l'engagement au sein de leurs mouvements devaient constituer la priorité. Aujourd'hui cependant, la valeur de l'apostolat de l'éducation est généralement reconnue, secteur qui emploie la plus grande part des forces et ressources jésuites, mais seulement à condition qu'elle transforme ses objectifs, contenus, et méthodes.

Même avant la CG 32, le Père Arrupe avait déjà donné corps à ce qu'est la « *diakonia fidei* » dans les ministères éducatifs, en déclarant en 1973, lors du Congrès International des anciens élèves des jésuites en Europe : « Aujourd'hui notre objectif éducatif principal doit être de former des hommes pour les autres ; des hommes qui ne vivront pas pour eux mêmes mais pour Dieu et pour son Christ – pour le Dieu fait homme qui a vécu et qui est mort pour le monde ; des hommes qui ne peuvent même pas concevoir l'amour pour Dieu qui n'inclurait pas l'amour pour le plus petit de ses voisins ; des hommes vraiment convaincus que l'amour pour Dieu qui ne conduit pas à la justice pour tous les hommes est une tromperie »¹⁷. L'intervention de mon prédécesseur ne fut pas bien reçue par beaucoup d'anciens élèves à cette rencontre de Valencia ; mais l'expression, « hommes et femmes pour les autres », a beaucoup aidé les institutions académiques de la Compagnie à se poser les questions sérieuses qui ont conduit à leur transformation¹⁸.

Le Père Ignacio Ellacuría, dans son intervention en 1982 ici à l'Université de Santa Clara, a exprimé avec éloquence son choix en faveur de la promotion de la justice dans l'apostolat éducatif : « Une université chrétienne doit prendre en compte la préférence de l'Évangile pour les pauvres. Ce qui ne signifie pas que seuls les pauvres peuvent étudier à l'Université ; cela ne signifie pas non plus que l'Université doive renoncer à sa visée d'excellence académique – excellence nécessaire à la solution de problèmes sociaux complexes. Cela signifie que l'Université doit être présente intellectuellement là où c'est nécessaire : pour offrir la science à ceux qui n'ont pas de science ; pour donner des compétences à ceux qui n'ont pas de compétences ; pour être une voix pour ceux qui n'ont pas les qualifications académiques pour défendre et légitimer leurs droits »¹⁹.

Dans ces deux déclarations, on découvre le même souci d'aller au delà d'un spiritualisme désincarné ou d'un activisme social sécularisé, de manière à renouveler l'apostolat éducatif, en paroles et en actes, au service de l'Église, dans un monde d'incroyance et d'injustice. Nous devrions être très reconnaissants pour tout ce qui a été accompli dans cet apostolat, à la fois dans la fidélité aux caractéristiques de 400 ans d'éducation ignatienne, et l'ouverture aux signes des temps en mutation. Aujourd'hui, une ou deux

générations après le décret 4, nous vivons dans un monde qui a un besoin encore plus grand de « la foi qui fait la justice ».

II. Une « composition » de notre temps et lieu

Les vingt-cinq années d'histoire que nous avons traversées et que nous avons brièvement passées en revue nous amènent au temps présent. Ignace de Loyola commence beaucoup de méditations de ses Exercices Spirituels par « une composition de lieu », exercice de l'imagination qui resitue la prière contemplative dans des circonstances humaines concrètes. Ce monde étant le champ de la présence et de l'activité de Dieu, Ignace croit que nous pouvons trouver Dieu si nous nous approchons du monde avec une foi généreuse et un esprit de discernement.

Une rencontre dans la Silicon Valley évoque non seulement le carrefour de la mission et des puces informatiques, mais aussi le dynamisme et même la prédominance qui caractérisent les États Unis en ce moment. Des talents énormes et une prospérité sans précédent sont concentrés dans ce pays qui crée 64 nouveaux millionnaires chaque jour. C'est le quartier général de la nouvelle économie qui se répand dans le monde entier et transforme la trame des affaires, du travail et des communications. Des milliers d'immigrants arrivent de partout : entrepreneurs de l'Europe, professionnels de la haute technologie de l'Asie du Sud qui fournissent la main d'œuvre des industries de services, ainsi que des travailleurs d'Amérique Latine et d'Asie du Sud-Est qui s'attellent aux tâches physiques – constituant une diversité ethnique, culturelle et sociale étonnante.

En même temps, les États-Unis font face à de nouvelles divisions sociales aggravées par le « fossé numérique » qui sépare ceux qui ont accès au monde de la technologie de ceux qui en sont exclus. Cette faille, avec ses causes dans les différences sociales, raciales et économiques, a comme cause première les discriminations chroniques dans la qualité de l'enseignement. Ici dans la Silicon Valley, par exemple, certains des tout premiers centres de recherche universitaires du monde prospèrent à côté de pauvres écoles publiques où des étudiants afro-américains et immigrés abandonnent l'école en masse. À l'échelle de la nation, un enfant sur six est condamné à l'ignorance et à la pauvreté.

Cette vallée, cette nation et le monde entier ne ressemblent pas du tout à ce qu'ils étaient il y a vingt cinq ans. Avec la chute du communisme et la fin de la guerre froide, la politique nationale mais aussi internationale a été éclipsée par un capitalisme résurgent sans rival idéologique. L'Union Européenne rassemble lentement d'anciens rivaux continentaux en une communauté qui est aussi une forteresse. L'ancien « second monde » s'efforce de réparer les dommages humains et écologiques laissés par les régimes prétendus socialistes. Les industries se délocalisent vers des pays plus pauvres, non pas pour redistribuer richesses et offrir des perspectives d'avenir, mais pour exploiter l'avantage relatif des bas salaires et des réglementations négligentes sur l'environnement. De nombreux pays s'appauvrissent de plus en plus, surtout quand la corruption et l'exploitation l'emportent sur la société civile et où de violents conflits ne cessent d'éclater.

Cette composition de notre temps et lieu embrasse six milliards d'hommes et femmes, jeunes et vieux, certains naissant d'autres mourant, certains blancs et beaucoup bruns, jaunes et noirs²⁰. Chacun étant unique, tous aspirent à vivre leur vie, à utiliser leurs talents, à faire vivre leur famille et à s'occuper de leurs enfants et des plus âgés, à jouir de la paix et de la sécurité et à faire que demain soit meilleur.

Grâce à la science et à la technologie, la société humaine est capable de résoudre des problèmes tels que nourrir les affamés, héberger les sans-abris, ou développer des conditions de vie plus justes, mais

elle s'obstine dans son incapacité à y parvenir. Comment se fait-il que le *boom* économique le plus prospère et le plus mondial jamais connu, laisse encore de côté plus de la moitié de l'humanité dans la pauvreté ? La CG 32 fait sa propre analyse mesurée et son appréciation morale : « Les inégalités et les injustices ne peuvent plus être perçues comme le résultat de quelque fatalité naturelle : elles sont plutôt reconnues comme l'œuvre de l'homme et de son égoïsme.... Malgré les possibilités ouvertes par la technique, il devient de plus en plus clair qu'il n'est pas prêt à payer le prix d'une société plus juste et plus humaine »²¹.

L'injustice s'enracine dans un problème spirituel, et sa solution nécessite une conversion spirituelle du cœur de chacun et une conversion culturelle de notre société mondiale afin que l'humanité, avec tous les moyens puissants dont elle dispose, puisse exercer sa volonté à changer les structures de péché qui accablent notre monde. Chaque année, le *Rapport sur le Développement Humain* des Nations Unies représente un défi lancinant à poser un regard critique sur les conditions de vie essentiels aux États-Unis et dans les 175 autres pays de notre planète²².

Ainsi se révèle le monde dans toute sa complexité, avec ses grandes promesses planétaires et ses innombrables et tragiques trahisons. Ainsi se révèle le monde dans lequel les institutions jésuites d'enseignement supérieur sont appelées à servir la foi et à promouvoir la justice.

III. Enseignement supérieur jésuite américain pour la foi et la justice

Dans les temps et lieux complexes dans lesquels nous nous trouvons, et à la lumière des récentes Congrégations Générales, je voudrais énumérer certaines caractéristiques idéales, manifestes dans trois dimensions complémentaires de notre enseignement supérieur jésuite : le devenir personnel de nos étudiants, ce que fait notre corps professoral, le fonctionnement de nos universités. Quand je parle d'idéaux, certains sont faciles à atteindre, d'autres restent obstinément des défis, mais ensemble ils participent à l'orientation de nos institutions et à long terme, les identifient. Les Provinciaux des États-Unis viennent de mettre en place un important Comité d'Enseignement Supérieur en vue de proposer des critères sur le personnel enseignant, le *leadership* et le parrainage jésuite de nos universités²³. Puissent ces critères nous aider à mettre en pratique les caractéristiques idéales sur lesquelles nous méditons ensemble à présent.

A. Formation et apprentissage

L'idéologie prédominante actuelle réduit le monde humain à une jungle planétaire dont la loi primordiale est la survie du plus fort. Les étudiants qui souscrivent à cette idéologie veulent acquérir des compétences professionnelles et techniques de pointe, afin d'être compétitifs sur le marché, et obtenir un des postes relativement rares à la fois épanouissant et lucratif . C'est là le succès attendu de nombreux étudiants (et de leurs parents !).

Toutes les universités américaines, y compris les nôtres, sont poussées sous forte pression à opter pour le succès dans ce sens. Mais ce que nos étudiants veulent – et méritent – inclut et transcende ce « succès matériel », fondé sur des compétences de marché. La vraie mesure de nos universités jésuites est la personne que devient l'étudiant.

Pendant quatre cent cinquante ans, l'enseignement jésuite a cherché à éduquer la totalité de la personne intellectuellement et professionnellement, psychologiquement, moralement et spirituellement. Mais dans la réalité planétaire qui émerge, avec ses énormes potentialités et ses profondes contradictions, la

personne totale est différente de la personne totale de la Contre-Réforme, de la Révolution Industrielle ou du 20^e siècle. « La personne totale » de demain ne peut être totale sans une conscience éclairée de la société et de la culture, conscience avec laquelle elle contribuera socialement et généreusement au monde tel qu'il est. En bref, la personne totale de demain doit avoir un sens bien éduqué de la solidarité.

Nous devons donc hausser le niveau de notre éducation jésuite en vue « d'éduquer la personne totale à être solidaire du monde tel qu'il est ». La solidarité s'apprend davantage par « le contact » que par les « concepts », comme le Saint Père l'a récemment déclaré lors d'une conférence à une université italienne²⁴. Quand le cœur est touché par l'expérience directe, il se peut que l'esprit soit poussé à changer. L'engagement personnel avec la souffrance innocente, avec les injustices que d'autres subissent, est le catalyseur de la solidarité, ce qui suscite alors une recherche intellectuelle et une réflexion morale.

Les étudiants, au cours de leur formation, doivent laisser la dure réalité de ce monde pénétrer leur vie, afin qu'ils apprennent à la ressentir, à la réfléchir de manière critique, à répondre à sa souffrance et à s'y engager de manière constructive. Il leur faut apprendre à percevoir, réfléchir, juger, choisir et agir pour les droits des autres, particulièrement ceux des plus petits et des opprimés. L'aumônerie universitaire stimule une telle compassion active, intelligente, et responsable, compassion qui mérite le nom de solidarité.

Nos universités sont aussi fières d'offrir une gamme étonnante de programmes complémentaires de service et d'insertion, sur le terrain hors-campus et des cours pratiques. Ceux-ci ne devraient pas être trop optionnels ou périphériques, mais au cœur du programme d'études de chaque université jésuite.

Nos étudiants sont engagés dans toutes sortes d'actions sociales – donner des cours de soutien aux marginaux, manifester à Seattle, servir dans les soupes populaires, promouvoir le mouvement anti-avortement, protester contre le *School of the Americas* (l'École des Amériques) – et nous en sommes fiers. Mais la mesure des universités jésuites n'est pas ce que nos étudiants font, mais ce qu'ils deviennent et la responsabilité chrétienne et adulte qu'ils exerceront dans l'avenir envers leur voisin et leur monde. Pour l'instant, les activités dans lesquelles ils sont engagés, même avec de très bons résultats, sont pour leur formation. Ceci ne fait pas de l'université un camp d'entraînement pour des activistes sociaux. Mais les étudiants ont besoin maintenant d'un engagement proche des pauvres et des marginaux, afin de se laisser enseigner par la réalité et devenir des adultes solidaires dans l'avenir.

B. Recherche et enseignement

Si la mesure et l'objectif de nos universités reposent sur ce que les étudiants deviennent, alors le corps enseignant est au cœur de nos universités : sa mission est de rechercher la vérité sans faillir et de former chaque étudiant à devenir une personne totale solidaire qui prendra des responsabilités dans le monde tel qu'il est. De quoi le corps enseignant a-t-il besoin pour répondre à cette vocation essentielle?

La recherche du corps enseignant, « qui se doit d'être rationnellement rigoureuse, fermement enracinée dans la foi et ouverte au dialogue avec tout homme de bonne volonté »²⁵, n'obéit pas seulement aux règles de chaque discipline mais embrasse en définitive la réalité humaine afin d'aider à faire de ce monde un lieu plus digne où les six milliards que nous sommes puissent habiter. Je tiens à affirmer que le savoir universitaire est valable en soi, et en même temps savoir qui doit se demander : « Pour qui ? Pour quoi ? »²⁶.

Nous avons l'habitude de parler des professeurs au pluriel, mais ce qui est en jeu dépasse largement la somme des efforts et des engagements individuels. C'est un dialogue interdisciplinaire continu de recherche et de réflexion, une mise en commun constante des compétences. Le but est d'assimiler les expériences et les intuitions selon les différentes disciplines dans « une vision du savoir qui, bien conscient de ses limites, ne se satisfait pas de fragments mais tente d'intégrer ces dernières dans une synthèse véridique et pleine de sagesse »²⁷ du monde tel qu'il est. De nombreux professeurs ne se sentent malheureusement pas prêts professionnellement, humainement et je dirai spirituellement à un tel échange.

Dans certaines disciplines comme les sciences de la vie, les sciences sociales, le droit, le commerce ou la médecine, le lien avec « notre temps et lieu » peut paraître plus évident. Ces professeurs appliquent les spécialités de leur discipline aux questions de justice et d'injustice dans leur recherche et leur enseignement dans les domaines de la santé, de l'assistance judiciaire, des politiques publiques et des relations internationales. Mais chaque domaine de connaissance et chaque discipline a ses valeurs à défendre avec ses répercussions au niveau éthique. Chaque discipline, au-delà des spécialisations nécessaires, doit s'engager dans la société humaine, dans la vie humaine et dans l'environnement, de manière appropriée portant le souci moral sur la façon dont nous devrions vivre ensemble.

Tous les professeurs, malgré le cliché de la tour d'ivoire qu'on leur attribue, sont en contact avec le monde. Cependant, il n'est pas de manière de voir neutre ou dépourvue de valeurs. Par préférence, par option, notre manière de voir jésuite adopte celle du pauvre. Donc l'engagement de nos professeurs pour la foi et la justice engendre un déplacement mental significatif dans la manière de voir et le choix des valeurs. En adoptant la manière de voir de ceux qui souffrent de l'injustice, nos professeurs recherchent la vérité et partagent leur recherche et leurs résultats avec nos étudiants. Il y a une question légitime, même si elle ne semble pas très universitaire, que chaque professeur doit se poser, « dans ma recherche et mon enseignement, où et vers qui va mon cœur ? ». S'attendre à ce que nos professeurs adoptent une telle option si nette et s'expriment à son sujet n'est pas chose facile bien sûr ; cela engendre des risques. Mais je crois vraiment que c'est ce que les éducateurs jésuites ont publiquement déclaré, au sein de l'Église et dans la société, comme étant notre engagement caractéristique.

Afin de s'assurer que les vrais intérêts des pauvres trouvent place dans la recherche, les membres du corps professoral ont besoin d'une collaboration organique avec ceux qui dans l'Église et dans la société travaillent parmi les pauvres et pour les pauvres et recherchent activement la justice. Ensemble, ils doivent s'engager dans tous les aspects : être présents aux pauvres, définir la recherche, recueillir les données, réfléchir aux problèmes, planifier et agir, évaluer, et faire une réflexion théologique. Dans chaque Province de la Compagnie où se trouvent nos universités, le corps professoral doit privilégier les relations de travail avec l'apostolat social jésuite et ses projets concernant les questions de pauvreté et d'exclusion, du logement, du SIDA, de l'écologie et de la dette du tiers monde – ainsi qu'avec le Service Jésuite des Réfugiés qui aident les réfugiés et les populations déplacées de force.

De même que les étudiants ont besoin des pauvres pour apprendre, de même les professeurs ont besoin de s'associer à l'apostolat social pour faire de la recherche, enseigner et former. De telles associations ne font pas des universités jésuites des succursales de services sociaux ou des agences de changement social, comme certains discours du passé ont pu le faire craindre ; elles sont une garantie vérifiable de l'option du corps professoral et contribuent, comme on dit familièrement « à coller au réel ».

Si les professeurs choisissent des points de vue incompatibles avec la justice de l'Évangile et considèrent la recherche, l'enseignement et l'apprentissage comme distincts de la responsabilité morale par rapport à leurs répercussions sociales, il font passer un message à leurs étudiants. Ils les confortent dans leur désir de poursuivre leur carrière et leurs intérêts personnels sans référence à personne d'« autre » qu'eux mêmes.

En revanche, quand les professeurs s'engagent vraiment dans un dialogue interdisciplinaire et dans une recherche aux implications sociales en association avec des ministères sociaux, ils mettent en œuvre et démontrent que le savoir est service, et les étudiants apprennent à les imiter en tant que « maîtres de vie et d'engagement moral »²⁸, comme le Saint Père l'a dit.

C. Notre manière de procéder

Si ce que deviennent les étudiants est la mesure de nos universités, et si le corps professoral est au cœur de tout cela, alors que reste-t-il à dire ? C'est peut-être le troisième sujet : le caractère de nos universités – comment procèdent-elles dans leur organisation interne et quelle influence ont-elles sur la société ? – qui est le plus difficile.

Nous nous sommes déjà attardés sur l'importance de la formation et de l'apprentissage, de la recherche et de l'enseignement. L'action sociale que les étudiants entreprennent et le travail socialement pertinent fait par les professeurs sont d'une importance vitale et nécessaires, mais ils ne sauraient à eux seuls résumer tout le caractère d'une université jésuite ; ils n'épuisent ni son engagement pour la foi et la justice et ni l'ensemble de ses responsabilités envers la société.

Mais alors qu'est ce qui constitue ce caractère idéal ? Et qu'est-ce qui contribue à l'image que le public s'en fait ? Dans le cas d'une université jésuite, ce caractère est certainement la mission (définie par la CG 32 et réaffirmée par la CG 34) : la *diakonia fidei* et la promotion de la justice, caractéristique d'une université jésuite dans sa manière de procéder et de servir socialement.

Comme le dit la CG 34, l'université jésuite doit être fidèle à la fois au substantif « université » et à l'adjectif « jésuite ». Être université implique de se consacrer « à la recherche, à l'enseignement et aux diverses formes de service qui correspondent à sa mission culturelle ». Être jésuite « demande que l'université agisse en harmonie avec les exigences du service de la foi et de la promotion de la justice formulées dans le décret 4 de la 32^e Congrégation Générale »²⁹.

Historiquement, la première manière qu'ont eue nos universités de réaliser leur engagement pour la foi et la justice fut dans la politique des admissions, les mesures de discrimination positive en faveur des minorités et les bourses pour les étudiants moins favorisés³⁰; ces manières de faire continuent d'être des moyens efficaces. Une procédure encore plus caractéristique de la nature de l'université de la Compagnie se trouve dans les politiques d'embauche et de titularisation. En tant qu'université, il est nécessaire de respecter les normes établies académiques, professionnelles et du travail, mais en tant que jésuite, il est essentiel d'aller plus loin et de trouver les moyens d'attirer, de recruter et d'encourager ceux qui partagent activement la mission.

Je considère que nous avons fait en tant que jésuites des efforts considérables et louables pour aller plus loin et plus en profondeur : nous avons mis en œuvre notre spiritualité ignatienne, nos capacités de réflexion, et certaines de nos ressources internationales. Les résultats positifs sont évidents, par exemple dans le décret « Les jésuites et la vie universitaire » de la dernière Congrégation Générale, et

dans cette conférence-ci sur « L'engagement pour la justice dans l'enseignement supérieur jésuite » ; et d'autres résultats positifs sont à espérer de la part du Comité de l'Enseignement Supérieur qui travaille sur les critères jésuites.

En paraphrasant Ignacio Ellacuría je dirai que c'est dans la nature de chaque université d'être une force sociale, et c'est la vocation d'une université jésuite d'assumer consciemment la responsabilité d'être une telle force pour la foi et la justice. Tout institut jésuite d'enseignement supérieur est appelé à vivre dans une réalité sociale (comme nous l'avons vu dans la « composition » de notre lieu et temps) et à vivre pour cette réalité sociale, à l'éclairer de sa perspicacité universitaire et à utiliser l'influence de l'université pour la transformer³¹. C'est pour cela que les universités de la Compagnie ont des raisons différentes et plus fortes que beaucoup d'autres institutions académiques et de recherche, de s'occuper du monde tel qu'il est, avec ses injustices, et de contribuer à le remodeler à la lumière de l'Évangile.

IV. En conclusion, un programme

Le 25^e anniversaire de la CG 32 est occasion de grandes actions de grâce.

Nous rendons grâce pour l'université de la Compagnie, sa conscience du monde dans sa totalité et dans sa profondeur ultime, créé mais défiguré, pêcheur mais sauvé, et nous assumons notre responsabilité d'université jésuite dans la société humaine si scandaleusement injuste, si complexe à comprendre et si difficile à changer. Avec l'aide des autres et surtout des pauvres, nous voulons jouer notre rôle en tant qu'étudiants, en tant qu'enseignants et chercheurs, et en tant qu'université jésuite dans la société.

En tant qu'enseignement supérieur jésuite nous appréhendons de nouveaux moyens d'apprendre et d'être formé dans la poursuite d'une solidarité adulte ; de nouvelles méthodes de recherche et d'enseignement au sein d'une communauté universitaire de dialogue ; et une nouvelle manière universitaire de pratiquer la foi et la justice dans la société.

Assumant nos caractéristiques d'université jésuite dans le nouveau millénaire, nous le faisons avec sérieux et espérance. Car cette mission elle-même a produit des martyrs qui prouvent que « qu'une institution d'enseignement supérieur et de recherche peut devenir un instrument de justice au nom de l'Évangile »³². Or, pour l'université jésuite, mettre en œuvre le Décret 4 ne se fait pas une fois pour toute. C'est plutôt un idéal à assumer sans relâche et à travailler, un ensemble de caractéristiques à explorer sans cesse et à mettre en œuvre, une conversion pour laquelle nous devons prier sans cesse.

Dans *Ex Corde Ecclesiae*, le Pape Jean-Paul II confie aux universités catholiques un programme d'enseignement, de recherche et de service qui représente un défi : « La dignité de la vie humaine, la promotion de la justice pour tous, la qualité de la vie personnelle et familiale, la protection de la nature, la recherche de la paix et de la stabilité politique, un partage plus juste des ressources mondiales, et un nouvel ordre économique et politique qui sera au service de la communauté humaine, au niveau national et internationale »³³. Ce sont à la fois de grands idéaux et des tâches concrètes. J'encourage nos universités jésuites à s'y adonner avec compréhension critique et profonde conviction, avec foi fervente et beaucoup d'espérance durant les premières années du nouveau siècle.

Les termes admirables de la CG 32 nous montrent le long chemin à suivre : « La route qui mène à la foi et celle qui mène à la justice sont inséparables ; et c'est sur cette route unique, sur cette route difficile, que l'Église en son pèlerinage – la Compagnie de Jésus et l'Université jésuite – doit cheminer et peiner. La foi et la justice sont inséparables dans l'Évangile qui nous enseigne que la <foi opère par la

charité»³⁴. Elles ne peuvent donc être séparées ni dans nos projets, ni dans nos actions, ni dans notre vie»³⁵. Pour la plus grande gloire de Dieu.

Merci beaucoup !

6 octobre 2000

¹ CG32, d.4, n.47.

² CG32, d.2, n.9.

³ Voir CG32, d.2, n.9 et d.4, n.76.

⁴ Synode des Evêques, « Justice dans le monde », 1971.

⁵ Pedro Arrupe, S.J., « Sur l'apostolat social en Amérique latine », décembre 1966, *Acta Romana* 14, 791.

⁶ *Ibid.*

⁷ Cf. Peter-Hans Kolvenbach, S.J., « Sur l'Apostolat Social », janvier 2000, *Promotio Iustitiae* 73 (mai 2000), n.3.

⁸ « L'évangélisation est proclamation de la foi qui agit dans l'amour des hommes (voir Galates 5, 6 ; Éphésiens 4, 15) : elle ne peut se réaliser vraiment sans promotion de la justice » (CG32, d.4, n.28).

⁹ Cf. CG34, d.26, n.5.

¹⁰ Par exemple, CG32, d.11, n.13.

¹¹ CG34, d.26, n.8.

¹² 12 CG33, d.1, n.32.

¹³ Synode des Evêques, « Justice dans le monde », 1971.

¹⁴ Pedro Arrupe, *Enracinés et fondés dans la charité*, 67 (*Acta Romana* 18, 534).

¹⁵ CG33, d.1, n.33.

¹⁶ CG34, d.3, n.2.

¹⁷ Pedro Arrupe, S.J., Adresse au Congrès des anciens élèves des jésuites, Valencia, août 1973, en *Hombres para los demás*, Barcelone : Diafora, 1983, 159.

¹⁸ Voir *Les caractéristiques de l'éducation de la Compagnie de Jésus*, 1986.

¹⁹ Ignacio Ellacuría, S.J., « Una universidad para el pueblo », *Diakonía* 6:23 (1982), 81-88.

²⁰ Voir « La contemplation de l'Incarnation », Ignace de Loyola, *Exercices Spirituels*, nn.101-109.

²¹ CG32, d.4, nn.27, 20.

²² Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport sur le Développement Humain*, 1990- présent (annuel).

²³ En février 2000, la Conférence Jésuite des États-Unis a mis sur pied un Comité sur l'Enseignement Supérieur de cinq personnes en vue de préparer des recommandations sur 1) le *sponsoring* de la Compagnie par rapport aux Universités de la Compagnie aux États-Unis ; 2) l'attribution de personnel à ces institutions ; 3) le choix des Présidents (spécialement les présidents non jésuites) pour ces institutions.

²⁴ Jean-Paul II, Allocution à l'Université Catholique du Sacre Cœur, Milan, 5 mai 2000, n.9.

²⁵ *Ibid.* n.7.

²⁶ Cf. CG34, d.17, n.6.

²⁷ Jean-Paul II, *op.cit.*, n.5.

²⁸ Jean-Paul II, Allocution à la Faculté de Médecine de l'Université Catholique du Sacre Cœur, 26 juin 1984.

²⁹ CG34, d.17, nn.6,7.

³⁰ « Pour les pauvres, [les universités] sont des voies majeures d'avancement social » (CG34, d.17, n.2).

³¹ « L'université est une réalité sociale et une force sociale, marquée historiquement par ce qu'est la société dans laquelle elle vit et destinée à illuminer et transformer, grâce à la force sociale qu'elle est, cette réalité dans laquelle elle vit et pour laquelle elle doit vivre » (Ellacuría, *op.cit.*).

³² Peter-Hans Kolvenbach, S.J., Allocution à la Congrégation des Provinciaux (20 septembre 1990), n.22, *Acta Romana* 20 (1990), 452.

³³ Jean Paul II, *Ex Corde Ecclesiae*, août 1990, n. 32.

³⁴ Galates 5,6.

³⁵ CG32, d. 2, n. 8.